



Programme de formation – Intra entreprise

Transport Routier, Maritime et Aérien de marchandises dangereuses

1.3 ADR – IMDG et Sensibilisation IATA - 1 jour

Objectifs de la formation

- Savoir identifier les prescriptions réglementaires générales.
- Connaître les risques liés aux marchandises dangereuses.
- Être capable d'identifier les rôles, les fonctions et les responsabilités de chacun.

Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Nota : Attention concernant le IATA, cette sensibilisation ne peut remplacer la formation dispensée par les écoles agréées IATA conformément au chapitre 1.5.

Type de public

Intervenants du transport de marchandises dangereuses : expéditeurs, transporteurs, destinataires, chargeurs, emballeurs, déchargeurs.

Méthodes et Moyens pédagogiques

Formation théorique et réglementaire incluant des cas pratiques empruntés à l'activité de l'entreprise.

Formation en présentiel - Nombre de participants : 12 personnes.

Support de formation à la disposition des participants (version papier ou numérique).

Il devra être tenu à la disposition de SECURIDIS Solutions une salle adaptée au nombre de stagiaires, équipée d'un écran et d'un vidéoprojecteur.

Formation à distance - Nombre de stagiaires : 8 personnes.

Support de formation à la disposition des participants (version numérique).

Dans le cadre d'une formation à distance (visio), s'assurer que chaque participant ou groupe de participants dispose du matériel et de la connexion internet adéquats.

Profil de nos formateurs

Formation animée par des spécialistes des matières abordées, titulaires du certificat de CSTMD renouvelé selon la périodicité réglementaire.

Evaluation et validation des acquis

Positionnement des participants au début et à l'issue de la formation.

Exercices, jeux et questions au cours de la formation.

Test sous forme de QCM en fin de formation.

Attestation de formation individuelle.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous consulter afin d'étudier ensemble et de manière individualisée les possibilités pour suivre la formation.

Durée et tarif

7 heures. Tarif sur devis.

Délai de réalisation

2 mois à réception du devis validé (sous réserve de disponibilité).

Contact

Pour toutes informations complémentaires, nous vous remercions de contacter Catherina WANG par téléphone au 04.74.78.43.05 ou par mail à adv@securidis.fr

Programme

1. Contexte réflémentaire

- Le règlement type ONU ;
- L'ADR (presentation) et arrêté TMD ;
- Les autres réglementations ;
- Les CSTMD.

2. Formation :

- Les intervenants (1.3) ;
- Les conducteurs (8.2).

3. Classement des MD :

- Les classes ;
- Les numéros ONU ;
- Les designations officielles ;
- Les groupes d'emballage et les codes de classification ;
- Les critères de classification ;
- Les polluants marins / dangereux pour l'environnement.

4. Emballages :

- Les instructions d'emballage ;
- Les types d'emballage et homologation ;
- L'emballage en commun ;
- Le suremballage ;
- Le marquage et l'étiquetage.

5. Véhicule-citerne / vrac :

- Les agréments et codes ;
- Le taux de remplissage ;
- Les flexibles
- La signalisation et le placardage.

6. Chargement et déchargement :

- Les obligations des intervenants
- Les interdictions de chargement en commun ;
- Les denrées alimentaires ;
- Les contrôles (check-list) ;
- Les règles de séparation des matières.

7. Documents :

- Le document ADR, IMDG et IATA ;
- Le bordereau de suivi de déchets ;
- Les mentions particulières ;
- Les autres documents.

8. Véhicules et conditions de transport :

- Les caractéristiques du véhicules ;
- Les équipements ;
- Le calage et l'arrimage ;
- Les interdictions ;
- Les tunnels ;
- Le stationnement.

9. Obligation des intervenants :

- Expéditeur / Transporteur / Destinataire ;
- Chargeur / Remplisseur ;
- Déchargeur ;
- Emballeur ;
- Commissionnaire de transport.

10. MD spécifiques :

Les matières infectieuses, les OGM, la neige carbonique, les dangereux pour l'environnement, les piles au lithium, l'amiante, ...

11. Polluants marins.

12. Sécurité :

- Les mesures générales
- Les MD à haut risque ;
- Le plan de sécurité.

13. Exemptions :

- Les diverses exemptions ;
- Les exemptions totales ;
- Le 1.1.3.6 ;

14. Accidents / Incidents / Infractions :

- Les critères de déclaration et les rapports ;
- Les contraventions et délits.

15. Spécificités de l'activité TMD dans l'entreprise – Questions diverses.